

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2006**

L'an deux mille six, le vingt sept mars à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LINXE, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, François BELLIARD, Christian GOUSSEBAIRE, Jackie DARZACQ, Joseph-Jean LABADIE , Jacques COUSSAU, Jean MORA, Michel DARREMONT, Michel DAGREOU, Michel NAULIBOIS, Jean-Marie BERGEZ, Eloi ALFONSO, Claude BOURDERON, Albert TONNEAU , Pierre BORDES, Jacques HERVE, Gérard NAPIAS, LESFAURIES Robert, Marylène DESCAMPS, Gilbert DARMANTHE, Claude LAURENT, Jean-Marie GONDRON, Aline BATBEDAT, Georges MARCHAL, Isabelle MOREAU, Bertrand DES GROTTES, Robert CANGUILHEM, Francis CANICAS, Thierry DUPOUY, Gérard LASSERRE.

Absents excusés : Bertrand PUYO, Serge MEHATS.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERGEZ.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Actes du Président, au titre de la délégation donnée en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales :

13 Mars 2006 : Marché public de maîtrise d'œuvre pour la préparation du programme voirie 2006, conclu avec la DDE SOUSTONS, pour un montant HT de 14.737,28 € .

13 mars 2006 : Marché public pour l'étude financière relative au changement du régime fiscal de la Communauté de communes conclu après MAPA avec RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES, TOULOUSE pour un montant total de 32.686,68 € TTC.

INFORMATIONS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- contrat à durée déterminé établi en application des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, au bénéfice de Monsieur Didier CHAPPAZ , en date du 9 mars 2006, portant effet au 15 mars 2006.
- Arrêté n° 20-2006 portant avis d'enquête publique préalable au classement dans le domaine public de la Communauté de communes du Canton de Castets de la route nouvelle de LOUISE, commune de LEVIGNACQ.

1- OBJET : VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES :

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de l'état 1259 Cté établi par la Direction Générale des Impôts, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de fixer les taux de fiscalité directe pour l'année 2006, sans changement :

Taxe d'habitation	1.57
Taxe foncière bâti	1.67
Taxe foncière non bâti	4.47
Taxe professionnelle	0.873

et décide d'inscrire le produit attendu, soit 659.980 € à l'article 7311 du budget primitif 2006.

2- OBJET : VOTE DU TAUX DE LA T.E.O.M. :

Monsieur BERGEZ présente la proposition faite de conserver le taux de 2005, soit 16,20. Monsieur BEGUERY rappelle que la commune de Castets a transféré la compétence sous condition que la recette de TEOM équilibre la dépense du service, ce qui n'est pas le cas. Le Président rappelle qu'en raison des bases, certains contribuables sont plus imposés notamment sur le littoral. Le SITCOM Côte Sud des Landes a fait un effort pour limiter son augmentation, notamment après renégociation de la dette, le tri a permis de limiter le tonnage. Monsieur LESFAURIES interroge sur la commande de sacs : la plupart des communes ont commandé moins que l'an passé, compte tenu de leur réserve. Monsieur DUPOUY signale que les composteurs ont joué dans la maîtrise du tonnage. Monsieur BELLIARD indique que pour la première année, le budget du SITCOM Côte Sud des Landes est équilibré. Monsieur HERVE souligne qu'on paie la mise aux normes depuis 20 ans.

Après avoir pris connaissance de l'état établi par la direction général des impôts, Vu les articles 1520 à 1526 et 1609 nonies A ter du code général des impôts, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité : 26 pour, 4 abstentions (Messieurs BEGUERY, GOUSSEBAIRE, BELLIARD, LABADIE), 1 contre (Madame DARZACQ), vote le taux de la TEOM pour l'année 2006 à : 16,20 et décide d'inscrire le produit attendu, soit 1.088.347 € à l'article 7331 du budget primitif 2006.

3- OBJET : EXPOSE PAR LES FRANCAS DES LANDES DU BILAN DE LA MISSION CONFIEE RELATIVE A LA PETITE ENFANCE :

Madame Evelyne BROUSTAU et Monsieur Dominique UROLATEGUI exposent le bilan de la mission qui a été confiée aux FRANCAS des LANDES, repris dans le document intitulé RAPPORT FINAL pour la mise en œuvre d'une politique petite enfance. La première partie analyse le contexte local. La seconde

partie expose une analyse diagnostique de l'existant. La troisième partie relate l'analyse des besoins des familles. Un schéma de développement et le scénario du projet font l'objet des parties 4 et 5.

Le schéma de développement propose les orientations suivantes :

- créer un relais assistantes maternelles.
- Installer un lieu d'accueil parents/enfants.

Ces deux actions seraient menées conjointement par une professionnelle recrutée, et sur trois sites : Castets (centre de loisirs) Vielle St Girons (anciennes écoles) et St Julien en Born (accueil péri-scolaire).

Le RAM comme l'accueil parents/enfants ne sont pas labellisés et aucune caractéristique précise n'est exigée au niveau du personnel ou des locaux. Néanmoins, il sera nécessaire de procéder à des travaux de remises aux normes, notamment à CASTETS et VIELLE. La Communauté de communes ayant obtenu de la CAF une somme destinée au RAM, elle pourra participer aux travaux nécessaires au moyen de fonds de concours. La proposition porte sur une compétence limitée au fonctionnement, dans des locaux municipaux.

Un échéancier est proposé prévoyant un recrutement en septembre 2006 pour une ouverture en janvier 2007.

Un projet de budget est indiqué sur le rapport.

- Améliorer la qualité éducative des structures d'accueil.
 - o Installer une cohérence entre les différentes structures d'accueil
 - o Améliorer la qualité éducative des accueils péri-scolaires
 - o Valoriser les missions éducatives du temps libre.
- Développer la fonction information.
 - o Favoriser l'accès du plus grand nombre aux propositions existantes
 - o Installer l'information en véritable fonction sociale.

Les élus réagissent à ces propositions :

Monsieur BEGUERY souligne le problème de la localisation des services que la Communauté de communes de TARTAS a résolu en n'intervenant pas sur les investissements qui sont aidés par fonds de concours lors qu'ils concernent des projets à caractère communautaire.

Monsieur LAURENT remarque que l'analyse a été faite objectivement sans parti pris et que la localisation des trois sites lui paraît correspondre aux besoins.

Madame BROUSTAU rappelle que le canton compte 37 assistantes maternelles, et qu'il ne faut pas multiplier les points de RAM pour garder le caractère de projet communautaire.

Monsieur NAPIAS s'interroge sur la possibilité de prendre uniquement le fonctionnement en compétence, et sur le co-financement des travaux d'investissement des locaux.

Contrairement à la voirie qui est une compétence optionnelle déterminée par la loi, la petite enfance est une compétence facultative que l'on peut rédiger comme on veut. La Communauté de communes peut recruter et prendre en charge le personnel, le mobilier, et tous les frais de fonctionnement de la

structure, et participer aux travaux d'investissement selon un pourcentage déterminé par le conseil communautaire, au titre des fonds de concours.

Madame MOREAU s'interroge sur le transport des enfants par les assistantes maternelles : Pour pouvoir transporter les enfants, les parents doivent avoir donné leur accord aux assistantes maternelles qui en font la déclaration à leur assurance. Peu de familles refusent de faire transporter leurs enfants.

Madame BATBEDAT s'interroge sur le dynamisme des assistantes maternelles, compte tenu de leur âge : les FRANCAS ont réuni les assistantes maternelles qui sont majoritairement prêtes à participer à ce projet. Elles bénéficient depuis peu d'un nouveau statut dans le cadre de la professionnalisation de leur métier.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur BEGUERY demandent quand les réunions sur l'intérêt communautaire vont reprendre. Il souligne que le texte actualisé des statuts n'a pas été transmis. Le Président dit que des informations seront données à ce sujet au prochain bureau le 3 avril à 18h30.

Monsieur BEGUERY demande qui commande Monsieur CHAPPAZ. Le Président répond que Monsieur CHAPPAZ est placé sous ses ordres directs. Le budget dont il dispose sera intégré au budget général. Il se déplace avec sa voiture et sera remboursé des frais de déplacement. Des informations précises seront données lors de la réunion préalable au bureau, le 3 avril à 17h30, en présence des offices de tourisme.

La séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Le Président,
Gérard SUSOL